



A Bayonne, le 5 mars 2020

Chers confrères, chers amis,

Nous venons de recevoir à l'instant une alerte COVID-19 de l'agence du DPC.

Cette dernière prend la décision à effet immédiat :

- de ne prendre en charge aucune action relative au Coronavirus en non présentiel ou en présentiel
- de procéder au report des sessions présentiels prévues au mois de **mars 2020**

En conséquence, les séminaires auxquels vous deviez participer au cours de ce mois sont reportés à des dates ultérieures. Nous vous communiquerons les dates de report de votre séminaire pour lequel nous conserverons le lieu et l'expert dans les plus brefs délais.

Bien entendu nous vous informerons également très régulièrement de la situation en matière de DPC.

En vous remerciant de votre compréhension et avec toute notre reconnaissance pour votre fidélité au GEMA.

Très cordialement,





COVID 19

Comme vous le savez, en France, la situation épidémique concernant le Coronavirus COVID-19 est actuellement au stade 2 du plan de prévention et de gestion de crise sanitaire. On peut s'attendre à un passage au stade 3 dans les prochains jours.

S'agissant de l'organisation d'actions de DPC relatives au coronavirus

Le DPC n'est pas conçu pour relayer des messages d'alerte sanitaire sur les conduites à tenir en cas d'épidémie ou de pandémie. Il est par ailleurs important que les messages diffusés soient à la fois régulièrement actualisés et homogènes. A ce titre, aucune action relative au coronavirus ne sera prise en charge dans le cadre du DPC.

La Direction générale de la santé en lien avec l'EHESP va mettre dans les tous prochains jours à disposition de l'ensemble des professionnels de santé, un module de formation en e-learning.

S'agissant de la poursuite de l'activité présentielle de DPC

Si aujourd'hui les messages sanitaires concernant les limitations de déplacements en France sont circonscrits à certains bassins de population et les seuls rassemblements de plus de 5000 personnes en milieu confiné annulés, la tenue d'actions de DPC présentielles implique la réunion de professionnels de santé, pouvant être considérés comme une population à risque de contact et de transmission, répartis potentiellement sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'ensemble des professionnels de santé vont être mobilisés dans les prochaines semaines dans la prise en charge de l'épidémie.

Aussi, compte tenu de ces éléments, et après avis auprès de la Direction générale de la santé, je vous remercie de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires :

- soit au report des sessions prévues dans le courant du mois de mars ;
- soit à leur tenue en non présentiel sous le format de classe virtuelle lorsque leur contenu le rend possible et ce sans avoir à redéposer l'action auprès de l'Agence. Il convient toutefois d'être vigilant quant à l'ajustement et au déploiement de la pédagogie présentielle en non présentiel.

Il vous sera demandé lors de la demande de solde.

pour les ODPC ayant un outil de traçabilité des connexions : une attestation classique du non présentiel et détail des connexions par participants

pour les ODPC sans outil de traçabilité des connexions : une attestation de chaque participant (un modèle existe déjà) relative à sa participation à distance à la session

Nous ajusterons évidemment la position au regard de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes qui seront données dans ce cadre par les autorités sanitaires.

